



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS

2018 - 2022





Avant-propos

Lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018, le Gouvernement a affirmé les priorités d'action pour réduire l'accidentalité sur les routes. Trois axes prioritaires pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

Dans un contexte de reprise de l'accidentalité routière au plan national depuis 2013, la mise en œuvre de ces priorités et l'objectif de diviser par deux le nombre de personnes tuées entre 2010 et 2020 nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Cette mobilisation se traduit, en premier lieu, par l'élaboration du nouveau Document Général d'Orientations (DGO), établi dans chaque département pour la période 2018-2022. Il constitue un outil politique de programmation se basant sur l'analyse de l'insécurité routière du département. Il définit les orientations d'actions à mener et les enjeux qui en découlent.

Le département de la Vienne a connu, sur la période 2012 à 2016, une très forte augmentation du nombre d'accidents passant de 257 à 423. En revanche, l'année 2017 a enregistré une évolution très favorable. À fin décembre, on comptait 374 accidents corporels. Le constat est similaire en ce qui concerne le nombre de blessés (-11,6 % par rapport à 2016) et le nombre de blessés hospitalisés (-17 %). Le département se distingue également par une baisse significative du nombre d'accidents mortels en 2017, avec 20 tués contre 29 en 2016 (rappel objectif 2020 : 15 tués maximum).

La lutte contre l'insécurité routière ne doit pas faiblir pour autant. Le nouveau DGO 2018-2022 doit guider l'action de l'ensemble des acteurs locaux pour prolonger les résultats encourageants de 2017.

Ont été impliqués, dans son élaboration, les responsables des administrations de l'État, y compris les forces de l'ordre, le département de la Vienne, les élus des principales communes et groupements de communes, le représentant de l'association des maires et compte-tenu de la mission de service public qui leur est confiée, les assureurs du risque routier professionnel, la Caisse d'assurance retraite de la santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Après une phase de lancement et la constitution du comité de pilotage, un état des lieux de l'accidentalité du département, ses particularités et un bilan portant sur les cinq années précédentes ont été conduits. Cette étape a permis de dégager les enjeux du nouveau DGO, puis les orientations d'actions pour 2018-2022, afin d'aboutir à une finalisation du document. Les axes prioritaires ainsi déterminés sont constitués de quatre enjeux nationaux impératifs et deux enjeux locaux identifiés :

- les risques routiers professionnels,
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- les jeunes (de 14 à 29 ans),
- les seniors (de 65 ans et plus),
- les deux-roues motorisés,
- les distracteurs.

Une mise à jour de l'état de l'accidentalité du département et un suivi de la mise en œuvre des actions déclinées à partir des orientations d'actions proposées seront réalisés annuellement. Ceci permettra d'élaborer le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) en cohérence avec les orientations du DGO.

À Poitiers, le 22 mai 2018

En présence
du Délégué interministériel
à la sécurité routière,

Emmanuel BARBE



La préfète de la Vienne



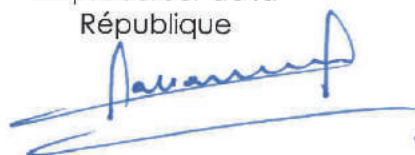
Isabelle DILHAC

Le président du Conseil
départemental de la Vienne
représenté par



Gilbert BEAUJANEAU

Le procureur de la
République



Michel GARRANDAUX

Le président de l'association
des maires de la Vienne



Alain PICHON

SOMMAIRE

1 - Présentation du territoire et de l'accidentalité	p. 8
Population et territoire Réseaux et trafics Caractéristiques de l'insécurité routière dans la Vienne	
2 - Bilan des enjeux identifiés pour le DGO 2013-2017	p. 12
Les jeunes de 14 à 24 ans Les conduites addictives Les deux-roues motorisés Les seniors de plus de 75 ans Les accidents sur le territoire de Grand Poitiers	
3 - Panorama des enjeux retenus pour le DGO 2018-2022	p. 20
Le risque routier professionnel La conduite après usage de substances psychoactives Les jeunes Les seniors Les deux-roues motorisés Les distracteurs	
4 - Orientations d'actions	p. 24
Le risque routier professionnel La conduite après usage de substances psychoactives Les jeunes Les seniors Les deux-roues motorisés Les distracteurs	
5 - Indicateurs de suivi	p. 35
Le risque routier professionnel La conduite après usage de substances psychoactives Les jeunes Les seniors Les deux-roues motorisés Les distracteurs	
6 - Remerciements	p. 38

Population et territoire

L'économie du département de la Vienne se caractérise par le poids important des activités agricoles et du secteur tertiaire. Le foyer principal de l'activité humaine et économique se situe le long de la vallée du Clain, sur l'axe Poitiers-Châtelleraut, épine dorsale du département. Profitant de la dynamique de la technopole du Futuroscope, la Vienne a connu ces dix dernières années un important développement du secteur des services, représentant 40 % de son activité économique. Doté d'un patrimoine culturel et architectural privilégié, son chef-lieu, Poitiers, dispose d'un centre universitaire accueillant plus de 27 000 étudiants et 1 800 enseignants.

Comptant 430 000 habitants pour une superficie de 6 990 km², soit une densité de 61 hab./km² (la densité métropolitaine est de 115 hab./km²), la Vienne présente des soldes migratoires et naturels positifs.

La Vienne voit son taux d'urbanisation augmenter pour atteindre 56 %, prioritairement dans l'aire urbaine de Poitiers et les communes de sa périphérie. En effet, l'arrondissement de Poitiers regroupe plus de la moitié des habitants du département.

La répartition de la population par classe d'âge s'établit comme suit : 24 % de la population a moins de 20 ans, 58 % a de 20 à 60 ans et 18 % a plus de 60 ans. Il est à noter que 46 % des personnes de 60 ans et plus vivent dans l'aire urbaine de Poitiers.

Réseaux et trafic

Les axes routiers structurants

Département de transition entre le nord (Paris) et le sud de la France (Bordeaux), la Vienne est desservie par l'autoroute A10.

La RN147 en direction de Limoges, la RN149 en direction de Nantes et la RN10 en direction de Bordeaux partent de Poitiers.

Le réseau routier se situe principalement en zone rurale. Le département de la Vienne possède un réseau routier dense avec une prédominance de routes départementales avec un trafic peu important.

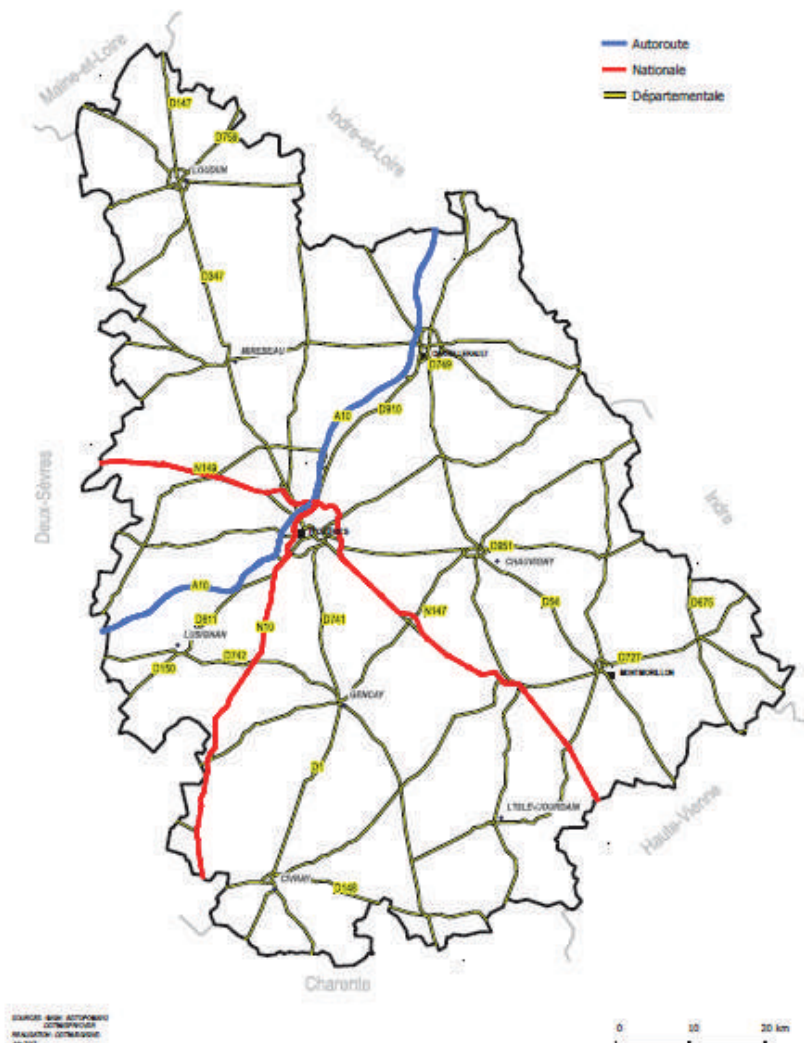
Le trafic

La longueur totale du réseau routier du département de la Vienne est de 12 297 kilomètres, se répartissant en :

- 80 kilomètres d'autoroute : le trafic moyen quotidien est de plus 32 000 véhicules. Sur les périodes d'été ou de vacances scolaires, il peut dépasser les 50 000 véhicules.
- 139 kilomètres de routes nationales : le trafic moyen en 2016 sur la RN10 à Croutelle est de 33 853 véhicules par jour, celui de la RN147 à Buxerolles est de 38 322 véhicules par jour et celui de la RN149 à Ayrion est de 7 596 véhicules par jour.
- 4 670 kilomètres de routes départementales : le trafic moyen en 2015 sur la RD162 (rocade est de Poitiers) s'élève à 26 010 véhicules par jour, sur la RD347 (reliant Poitiers et Loudun) à 12 575 véhicules par jour au droit de Neuville-de-Poitou, sur la RD910, commune de Chasseneuil "Grand Pont", à 27 990 véhicules, sur la RD757, Poitiers/Migné-Auxances, route de Saumur, à 16 555 véhicules et sur la RD161, commune de Châtelleraut rocade est, à hauteur de l'hôpital, à 16 490 véhicules.
- 7 408 kilomètres de voies communales.

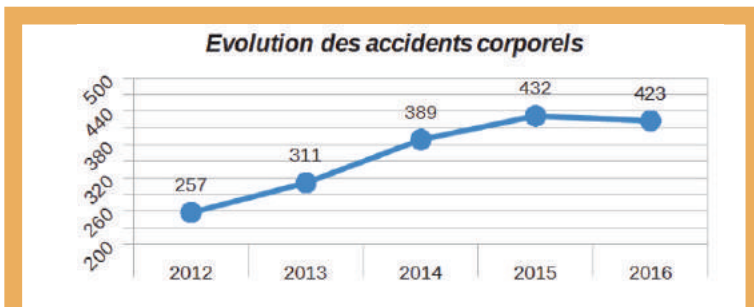


Le réseau routier principal dans la Vienne

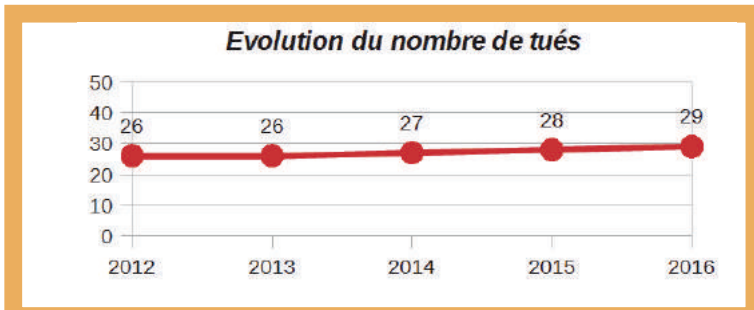


Caractéristiques de l'insécurité routière dans la Vienne

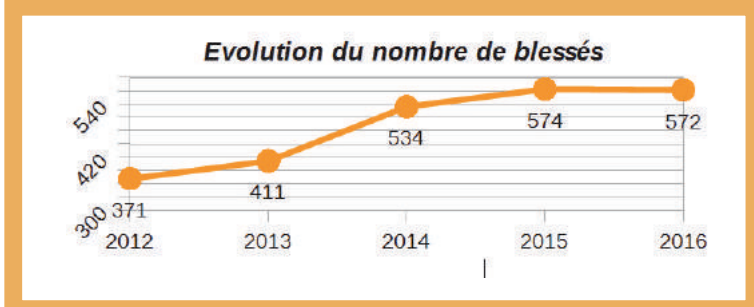
Bilan global des accidents corporels (2012-2016)



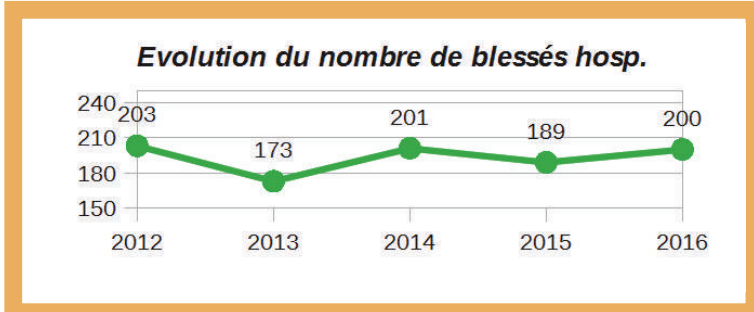
Le graphique ci-contre montre que le nombre d'accidents corporels est en hausse depuis 2012 (+65 % sur la période) avec un effet plateau sur les deux dernières années.



En revanche, le nombre de tués reste à peu près stable malgré une légère hausse (+3 tués sur la période, trop faible échantillonnage pour être représentatif d'une tendance).



L'évolution à la hausse des blessés (+54 % sur la période concernée) s'inscrit dans la logique de l'augmentation générale du nombre d'accidents.



Le nombre de blessés hospitalisés sur cette période reste stable.

Le bilan global sur cette période 2012-2016 montre une forte évolution des accidents (+166) et, en corollaire, du nombre de blessés (+201), mais on constate une quasi stabilité du nombre de tués, ainsi que des blessés hospitalisés.

Sur la période 2010-2016, la mortalité a connu une baisse (-12,9 %) sur la France métropolitaine, de même pour le nombre de blessés hospitalisés (-10,5 %). Sur cette même période, on constate une baisse plus forte du nombre de tués (-19 %) dans le département de la Vienne.

Premières typologies

Dans le département de la Vienne :

- 37 % des accidents ont lieu hors agglomération, taux en diminution par rapport à la période 2007-2011 (41 %).
- À contrario, le taux de tués hors agglomération sur la période 2012-2016 est en progression par rapport à la période 2007-2011 passant de 80 % à 84,6 %.

2012 - 2016	Accidents	Tués	Blessés
Hors agglomération	37 %	85 %	39 %
En agglomération	63 %	15 %	61 %

Le réseau structurant des grands axes (autoroute A10 et RN10, 147 et 149) concentre 10 % des accidents et 18 % des tués (respectivement 11 % et 19 % pour la période 2007-2011).

En résumé, pour cette période 2012-2016, on constate :

- une augmentation significative des accidents (+65 %) et des blessés (+54 %) ;
- une stabilité du nombre de tués et blessés hospitalisés ;
- une augmentation relative du nombre d'accidents en agglomération (+4 %) et a contrario une diminution du nombre de tués sur ces zones urbaines (-5 %), évolutions comparées pour ces deux constats aux données 2007-2011.

En quantifiant et moyennant les données pour la période 2012-2016, on obtient :

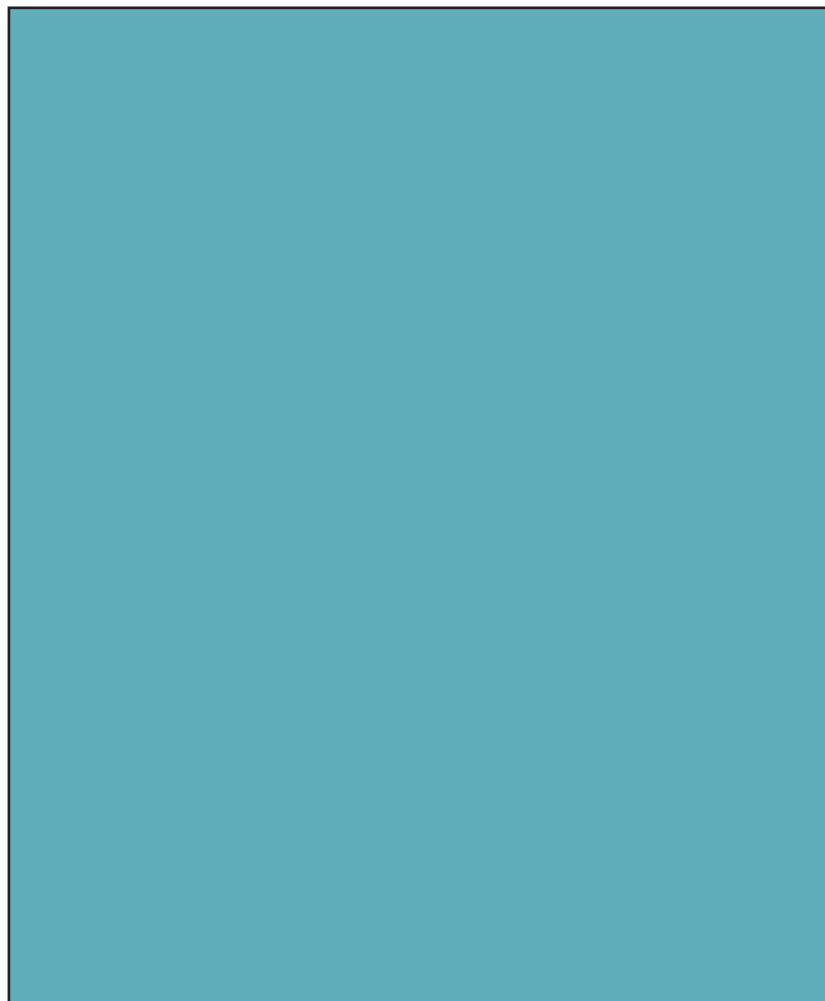
- **362 accidents/an** (364 pour la période 2007-2011) ;
- **27 tués/an** (31 pour la période 2007-2011) ;
- **492 blessés/an** (490 pour la période 2007-2011).



Le DGO 2013-2017 avait retenu 5 enjeux :

- les jeunes de 14 à 24 ans ;
- les conduites addictives (alcool, psychotropes) ;
- les deux-roues motorisés ;
- les seniors de plus de 75 ans ;
- les accidents sur le territoire de la communauté d'agglomération de Grand-Poitiers.

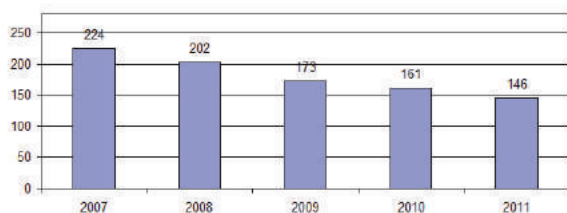
NB : Les chiffres indiqués ci-après portent sur la période 2012-2016 pour conserver la période habituelle d'étude de 5 ans du DGO, les données sur l'année 2017 n'étant pas complètes.



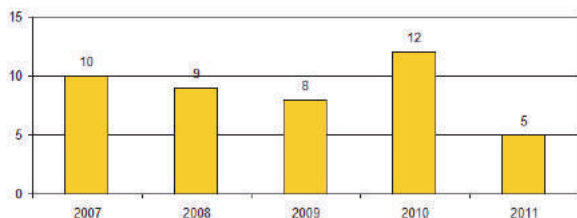
Les jeunes de 14 à 24 ans

Période 2007 - 2011

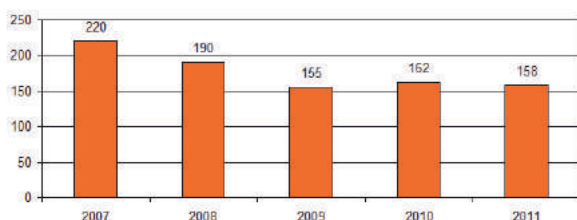
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

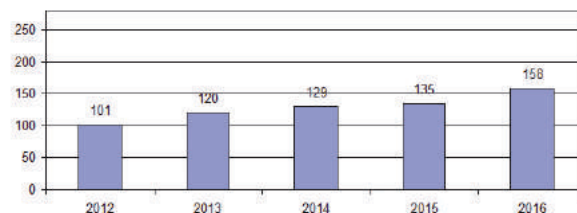


Evolution du nombre de blessés

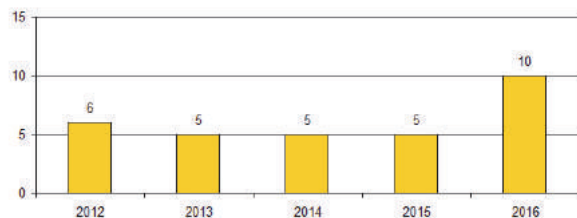


Période 2012 - 2016

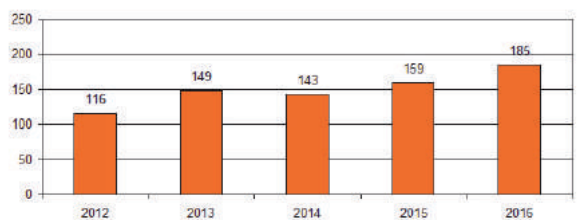
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués



Evolution du nombre de blessés



Sur la période 2012-2016, on ne perçoit pas la tendance à la baisse de la période précédente. Le nombre d'accidents corporels a fortement augmenté (+57 % en passant de 101 à 158). Le nombre de tués est resté stable, sauf en 2016 où il a doublé. Le nombre de blessés a également beaucoup augmenté (+60 % en passant de 116 à 185), mais le nombre de blessés hospitalisés est assez stable.

Les jeunes de 14 à 24 ans sont impliqués dans 35 % des accidents (23 % des tués et 31 % des blessés), alors qu'ils représentent 14,1 % de la population.

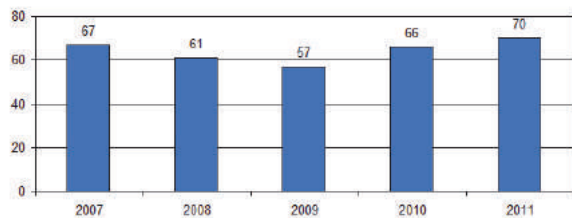
Parmi eux, les 14-17 ans sont principalement victimes en deux-roues motorisés (2RM) de moins de 50 cm³ et en véhicules légers (VL) ou véhicules utilitaires (VU).

Les conduites addictives

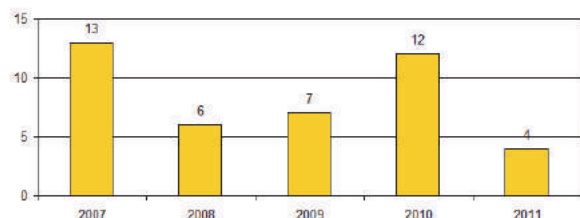
L'alcool

Période 2007 - 2011

Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

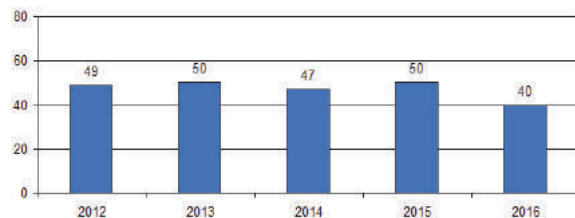


Evolution du nombre de blessés

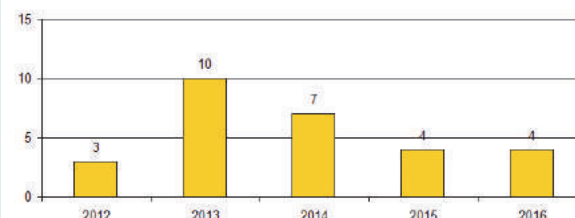


Période 2012 - 2016

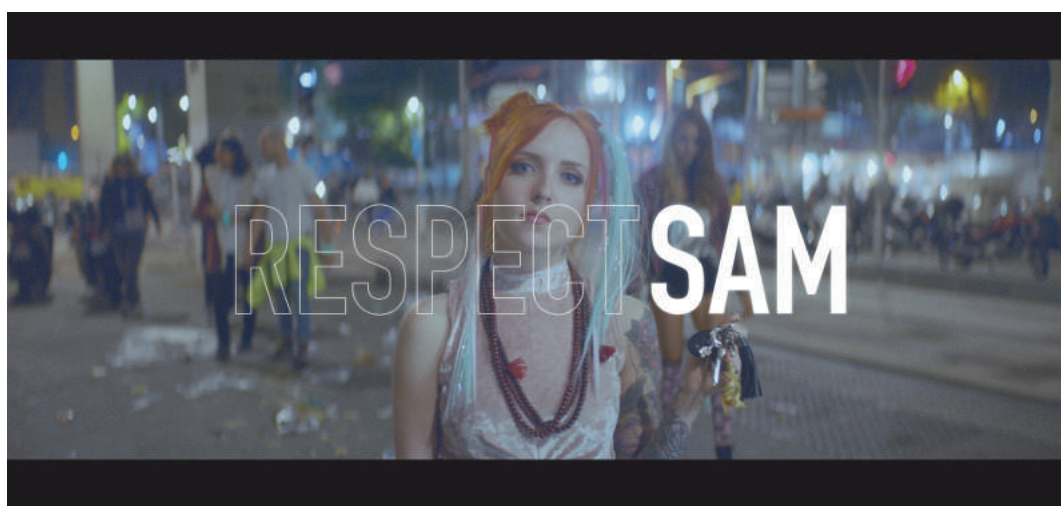
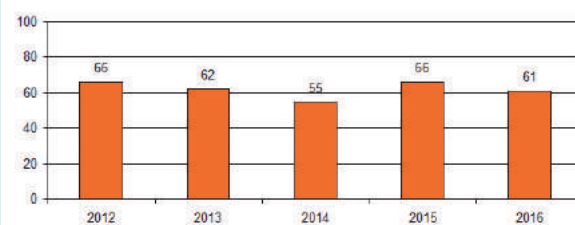
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

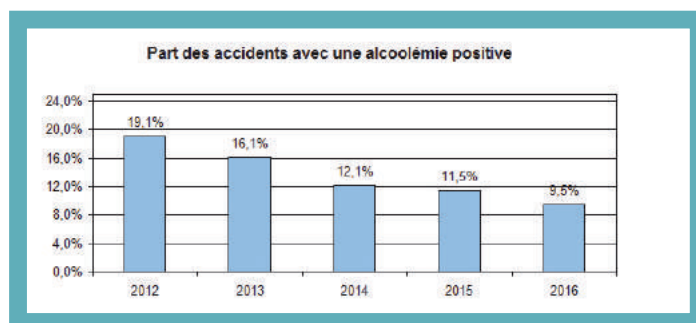


Evolution du nombre de blessés



L'alcool est impliqué dans 13 % des accidents, 21 % des tués et 13 % des blessés. Le nombre de tués est plus fort en 2013 et 2014, puis se stabilise. Globalement, le nombre de blessés est stable, mais on constate une baisse du nombre de blessés hospitalisés.

Plus de la moitié des accidents recensés avec présence d'alcool correspondent à un taux supérieur à 1,5 g/l (trois fois le taux légal) et 30 % à un taux supérieur à 2 g/l. En revanche, en proportion, on observe une baisse constante du nombre d'accidents, passant à moins de 10 % en 2016, alors qu'il se situait à 19 % en 2012.



On trouve dans ces accidents une sur-représentation des jeunes de 18 à 24 ans. 70 % des victimes sont en VL/VU et 15 % en 2RM.

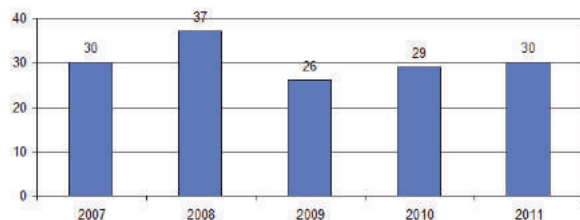


Les conduites addictives

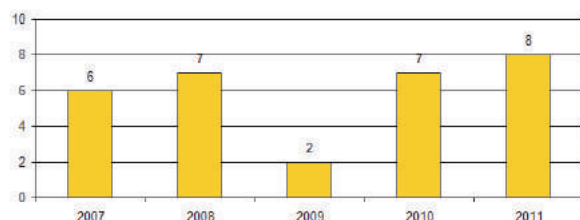
Les stupéfiants

Période 2007 - 2011

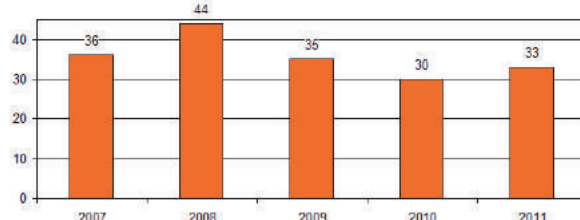
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

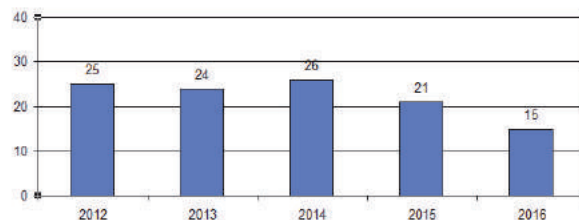


Evolution du nombre de blessés

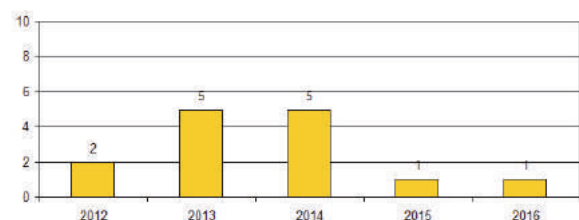


Période 2012 - 2016

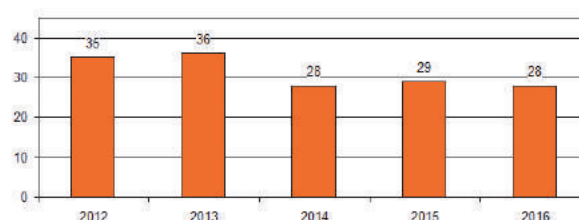
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués



Evolution du nombre de blessés

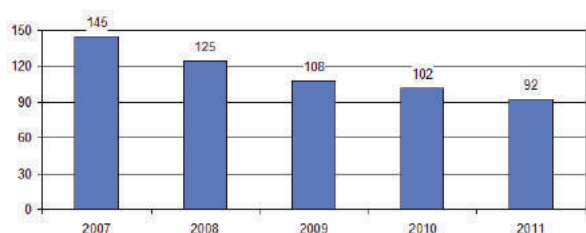


La détection de stupéfiants concerne 37 % des accidents corporels qui ont bénéficié d'un dépistage. On constate une baisse du nombre d'accidents concernés depuis 2014 et un nombre de tués très faible depuis 2015 (1 par an après un pic en 2013-2014). On observe également une baisse du nombre de blessés. Les 18-34 ans sont les plus touchés (75 % de ces accidents).

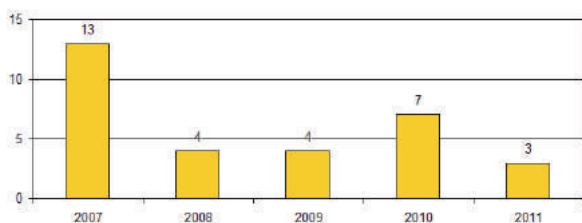
Les deux-roues motorisés

Période 2007 - 2011

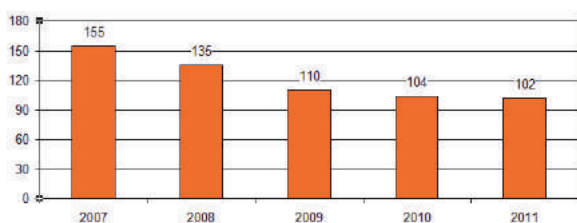
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

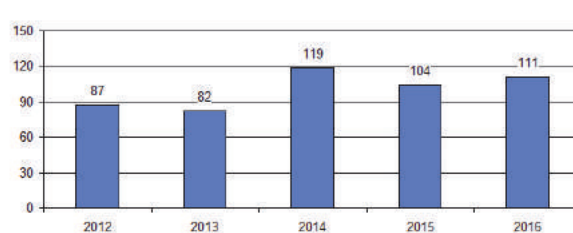


Evolution du nombre de blessés

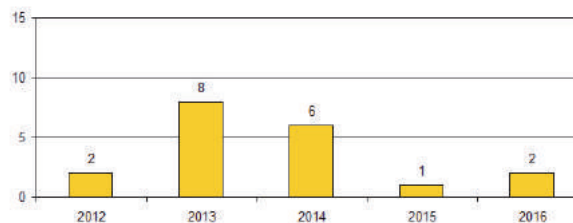


Période 2012 - 2016

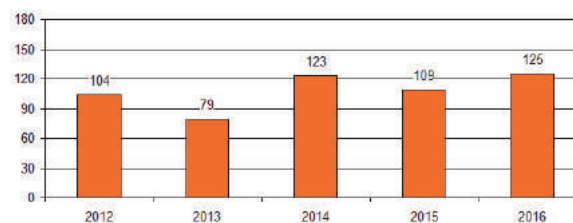
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués



Evolution du nombre de blessés

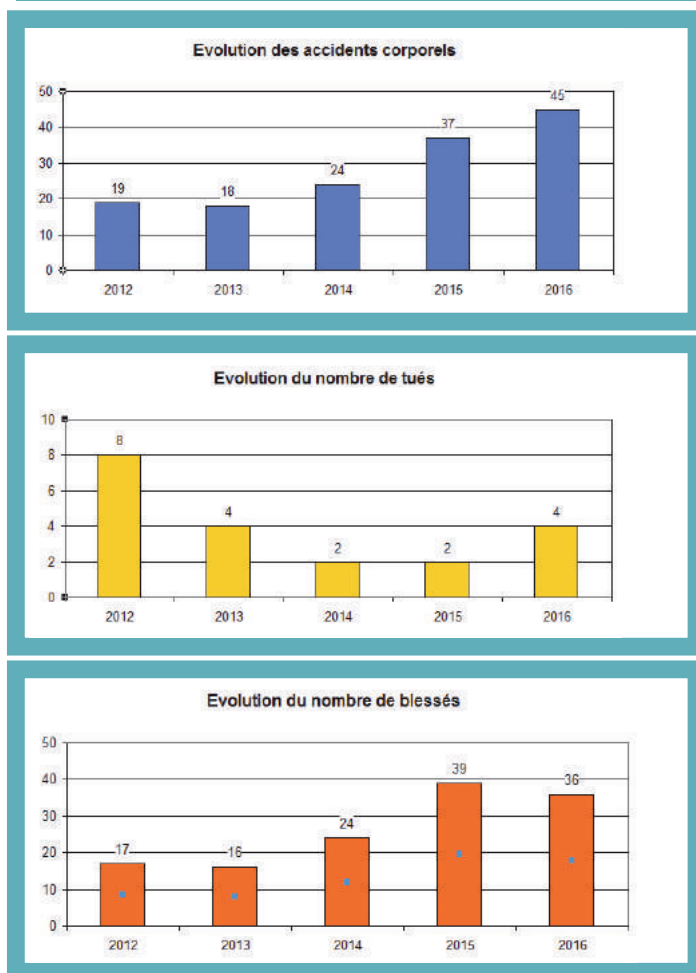


Alors qu'il était en baisse régulière depuis 2007, le nombre d'accidents est reparti à la hausse en 2014, ce qui a donné une forte augmentation sur la période 2012-2016 (+28 %). Après deux années sombres en 2013 et 2014, le nombre de tués est revenu à des niveaux de 1 ou 2 par an. Le nombre de blessés est en hausse, mais avec une stabilité du nombre d'hospitalisés.

Les deux-roues motorisés sont très nettement sur-représentés : ils concernent 28 % des accidents, 14 % des tués et 22 % des blessés pour seulement 3 % du trafic motorisé. Les principales victimes se trouvent sur la tranche d'âge 25-64 ans, mais les 14-24 ans sont sur-représentés.

Les seniors de plus de 75 ans

Période 2012 - 2016



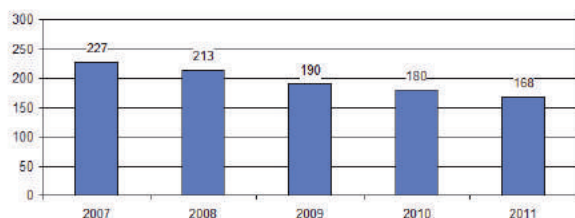
Le nombre d'accidents corporels et de blessés a doublé entre 2012 et 2016. Le nombre de tués s'est quant à lui stabilisé après une année noire en 2012.

Un quart des victimes graves sont des piétons, mais les accidents surviennent principalement en VL/VU (65 % des tués et 71 % des blessés).

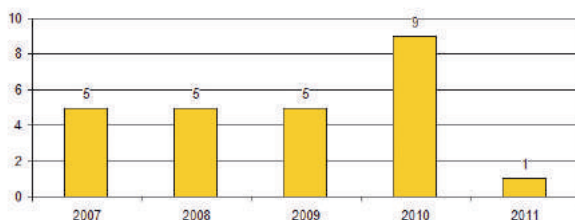
Les accidents sur le territoire de Grand Poitiers

Période 2007 - 2011

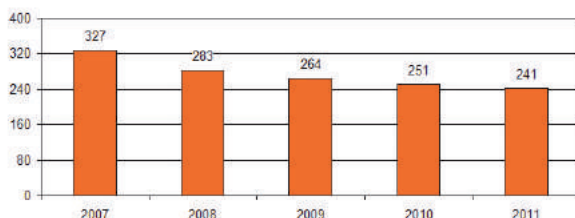
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués

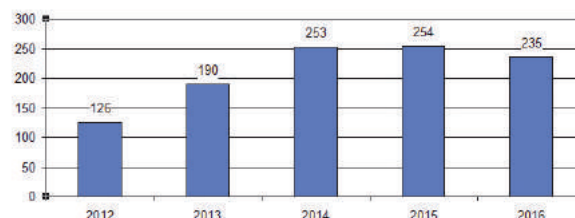


Evolution du nombre de blessés

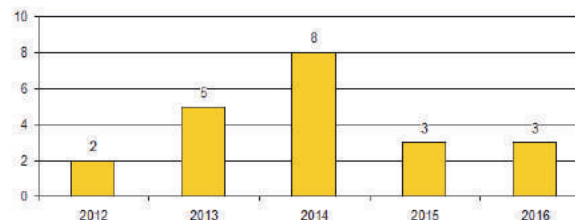


Période 2012 - 2016

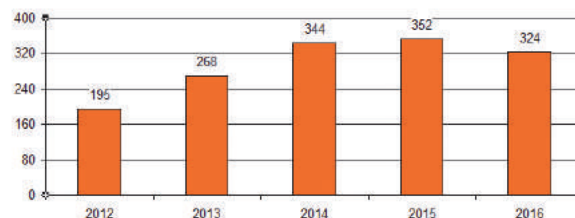
Evolution des accidents corporels



Evolution du nombre de tués



Evolution du nombre de blessés



Le nombre d'accidents corporels s'est stabilisé depuis 2014, mais à un niveau plus important que sur les 7 années précédentes. Le nombre de blessés est également en hausse, mais avec une stabilité du nombre d'hospitalisés. Le nombre de tués a connu un pic en 2014.

58 % des accidents du département se situent sur le territoire de la communauté d'agglomération et provoquent 50 % des blessés, mais seulement 15 % des tués. Les principales victimes sont les 25-64 ans. Les 18-24 ans sont proportionnellement plus touchés. Ces victimes sont surtout en VL/VU (16 tués), 5 sont des piétons.

Pour le DGO 2018 - 2022, deux catégories d'enjeux ont été retenus :

Les enjeux nationaux impératifs :

- le risque routier professionnel (nouvel enjeu) ;
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants) ;
- les jeunes (selon 3 classes d'âge : 14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans) ;
- les seniors (selon 2 classes d'âge : 65-74 ans, 75 ans et plus).

Les enjeux locaux complémentaires :

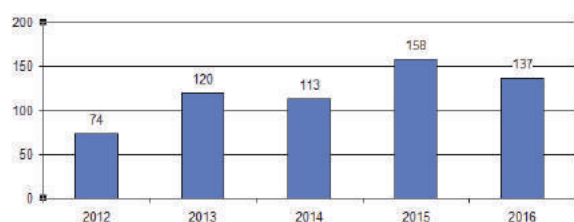
- les deux-roues motorisés (cyclomoteurs $\leq 125 \text{ cm}^3$ et motocyclettes $> 125 \text{ cm}^3$) ;
- les distracteurs (nouvel enjeu).

Le risque routier professionnel

Il se décompose en deux risques distincts :

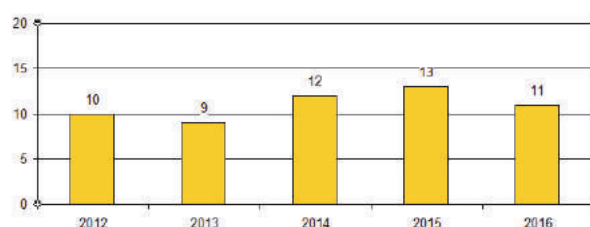
- le risque « mission », qui est un déplacement dans le cadre de l'activité professionnelle ;
- le risque « trajet domicile-travail », qui est un déplacement entre le domicile et le travail.

Evolution des accidents corporels



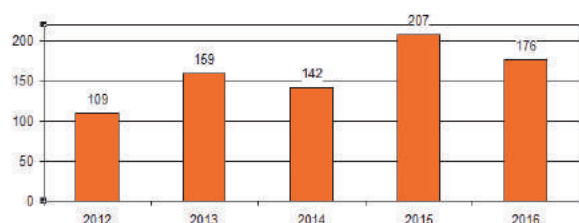
Le nombre d'accidents est en forte augmentation sur la période 2012-2016 : +85 %

Evolution du nombre de tués



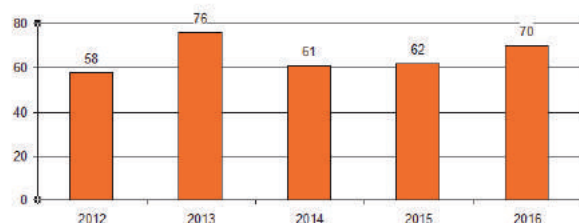
Le nombre de tués est stable, mais en baisse par rapport à la période précédente : 73 tués entre 2007 et 2011 à comparer aux 55 tués entre 2012 et 2016.

Evolution du nombre de blessés



Le nombre de blessés connaît une forte hausse entre 2012 et 2016 : +61 %

Evolution du nombre de blessés hospitalisés



Le nombre de blessés hospitalisés demeure relativement stable.

La grande majorité des victimes d'accidents liés aux déplacements professionnels a, comme on peut s'y attendre, entre 18 et 60 ans (cette classe d'âge représente 79 % des victimes et 72 % des tués). Cela indique que 21 % des victimes (et 28 % des tués) sont des mineurs ou des seniors, pour la plupart, des victimes collatérales. 56 % des accidents ont lieu en agglomération.

La conduite après usage de substances psychoactives

Elle comprend les risques liés à la consommation :

- . d'alcool ;
- . de stupéfiants.

Les jeunes

Sont prises en compte trois classes d'âge :

- . les adolescents âgés de 14 à 17 ans ;
- . les jeunes âgés de 18 à 24 ans ;
- . les jeunes âgés de 25 à 29 ans.

Les seniors

Les publics-cibles sont les :

- . 65-74 ans ;
- . 75 ans et plus.

Les deux-roues motorisés

Les publics-cibles sont les conducteurs de :

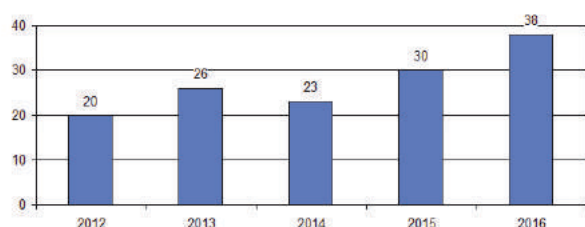
- . 2RM de cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ ;
- . 2RM de cylindrée supérieure à 125 cm³.

Les distracteurs

Les accidents classés dans la catégorie « distracteurs » sont ceux pour lesquels il a été noté que l'attention du conducteur avait été perturbée (téléphone, écran en général ou tout autre objet perturbant la conduite).

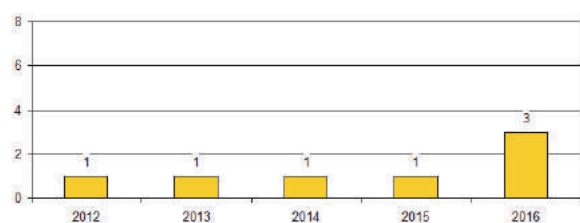
Les principales victimes ont entre 18 et 34 ans. Les trois quarts des accidents ont lieu hors intersection.

Evolution des accidents corporels



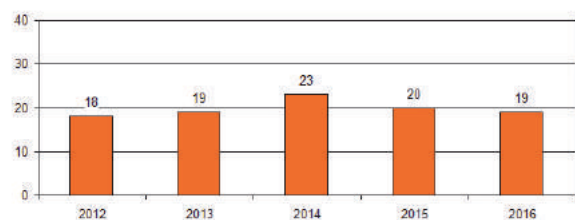
Une forte hausse du nombre d'accidents est constatée avec +90 %.

Evolution du nombre de tués



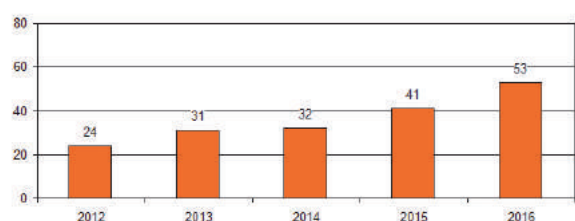
Le nombre de tués liés aux distracteurs reste faible et plutôt stable.

Evolution du nombre de blessés



Le nombre de blessés liés aux distracteurs demeure également stable.

Evolution du nombre de blessés hospitalisés



En revanche, comme pour le nombre d'accidents, le nombre de blessés graves connaît une forte hausse : +120 %

Le tableau ci-après rassemble les orientations issues de la réunion technique qui s'est tenu le 19 décembre 2017 à 14 h 30 avec les acteurs locaux en charge de la sécurité routière et les orientations reconductibles du précédent DGO.

Le risque routier professionnel

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
<p>Améliorer la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Inciter les employeurs à réaliser des enquêtes sur les trajets effectués par leurs collaborateurs 	DDCS	Autres services de l'État et collectivités
<ul style="list-style-type: none"> . Inciter les entreprises et administrations à faire passer à leurs collaborateurs, notamment ceux travaillant au sein des services techniques, des audits de conduite 	Préfecture, ville de Châtelleraut	Autres services de l'État et collectivités
<ul style="list-style-type: none"> . Organiser des réunions consultatives des usagers de la route notamment pour les grandes communes afin d'identifier les points à risque, et effectuer une remontée d'informations vers les communautés de communes 	Ville de Châtelleraut	Préfecture, AMF86
<p>Sécuriser les infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Inciter les exécutifs locaux à consulter, en amont des travaux d'aménagement des infrastructures pour limiter la vitesse, les forces de l'ordre et le milieu agricole s'il s'agit d'une zone rurale 	-	AMF86, Communautés de communes
<ul style="list-style-type: none"> . Prévoir des travaux de régénération et de préventif dans le cadre du réseau structurant (RN 147 / RN 149 / RN10). 	DIRCO, DIRA	

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Informers, former, éduquer, sensibiliser et communiquer :		
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions de sensibilisation aux risques routiers professionnels dans les lycées professionnels et chez les transporteurs routiers 	Préfecture, DIRCO/GN	DDSP, DIRA
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions de sensibilisation des salariés dans le cadre de la « Semaine de la sécurité routière au travail » 	Préfecture, DDI, GN	Collectivités, DDSP, SDIS 86
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des formations aux évolutions du Code de la route à destination des fonctionnaires et des entreprises locales volontaires 	Préfecture, DDT	
<ul style="list-style-type: none"> Proposer des audits de conduite notamment en éco-conduite 	Préfecture, DDCS	Autres services de l'État, collectivités
<ul style="list-style-type: none"> Organiser un management des déplacements et limitation des déplacements des salariés (par exemple permettre aux salariés de prendre leurs repas sur place, donner la préférence aux moyens de transports collectifs, inciter au covoiturage en entreprise) 	-	Tous services et collectivités
<ul style="list-style-type: none"> Inciter les salariés à veiller au bon état de leur véhicule 	CARSAT	Tous services et collectivités
<ul style="list-style-type: none"> Fournir une aide à la conduite sûre (par exemple informer sur les conditions climatiques) 	-	Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> Former à la conduite sur les routes dangereuses, réfléchir à des partenariats 	-	Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser sur le respect des personnes travaillant sur les routes 	CARSAT, DIRCO	DIRA, Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> Établir un partenariat avec les auto-écoles au profit des futurs chauffeurs routiers 	-	DDT
<ul style="list-style-type: none"> Inciter les entreprises et administrations à construire un plan de prévision du risque routier et à s'y conformer 	CARSAT	Préfecture, AMF86
<ul style="list-style-type: none"> Créer un événement de sensibilisation au profit des TPE/PME 	-	Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> Aviser les employés amenés à se déplacer fréquemment via la CARSAT ou la médecine du travail 	CARSAT	
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les assistantes maternelles aux différentes normes relatives au transport de jeunes enfants 	-	Département
<ul style="list-style-type: none"> Développer un partenariat avec les chambres consulaires 	-	Préfecture

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Contrôler et sanctionner : <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la présence de radars de chantier (en coopération avec la Gendarmerie et la Police), en application de la directive nationale de déploiement des radars 	Préfecture	
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des contrôles routiers plurimensuels incluant la vérification de la législation européenne 	Préfecture, DREAL, FSI	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions de contrôle à l'égard des transporteurs étrangers 	Préfecture, DREAL, FSI	

La conduite après usage de substances psychoactives (alcool et stupéfiants)

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
<p>Améliorer la connaissance :</p> <p>. Demander aux usagers contrôlés leurs lieux de consommation d'alcool, afin de parfaire la connaissance de la cartographie des points sensibles</p>	-	FSI, DDT
<p>. Festivités : Impliquer les élus communaux dans leur rôle en matière de prévention sur leur territoire Sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par les festivités sur leur propre responsabilité</p>	-	Préfecture, AMF86
<p>Sécuriser les infrastructures :</p> <p>. Assurer la gratuité des autoroutes pour les « Sam » identifiés</p>	-	Préfecture, Vinci
<p>. Festivités : inciter les établissements de nuit à la création de navettes, améliorer, développer les transports collectifs vers les lieux festifs</p>	Préfecture	
<p>Informier, former, éduquer, sensibiliser et communiquer :</p> <p>. Réaliser des actions d'information sur différents salons, via des animations ou des journées d'action</p>	Préfecture	Préfecture, AMF86
<p>. Inclure la problématique de la posologie des médicaments dans les actions de lutte contre les addictions</p>	Préfecture	
<p>. Inciter les médecins de ville et du travail à assortir leurs prescriptions de rappels sur les effets sur la conduite</p>	-	Préfecture, ARS
<p>. Inclure l'enjeu dans les contrats locaux de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)</p>	-	ARS, AMF86
<p>. Accentuer la communication sur l'enjeu en ciblant le message en fonction de la tranche d'âge visée</p>	Préfecture, FSI	

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
. Assortir les communiqués de presse "sécurité routière" d'un rappel des sanctions en cas de conduite sous l'emprise de stupéfiants. Multiplier les rappels (presse locale, bulletin municipal, communication sur site Internet...)	Préfecture	
. Sensibiliser les familles sur l'enjeu, les informer sur les dangers des mélanges alcool/ psychotropes et sur l'accès trop facile à la pharmacie familiale	Préfecture	
. Sensibiliser et former les milieux éducatifs et sportifs	Préfecture, Rectorat Préfecture, FSI	DDCS
. Diversifier les témoignages dans le cadre des actions de sensibilisation	Préfecture, FSI	
. Promouvoir et valoriser le conducteur désigné ("Sam")		
Contrôler et sanctionner :		
. Renforcer les opérations de contrôle sur tous les secteurs géographiques du département (proximité des lieux festifs, abords des facultés, trafic en campagne, lieux accidentogènes)	FSI	
<u>Problématique addictions chez les mineurs :</u>		
. Accentuer les contrôles d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs	-	FSI
. Renforcer les contrôles d'accès des mineurs aux établissements de nuit	-	Préfecture, FSI
. Informer, sensibiliser, mobiliser et contrôler les débits de boissons	-	
<u>Problématique des addictions en milieu professionnels :</u>		
. Aider et valoriser les comportements positifs (auto-contrôle)	-	Tous services et collectivités
. Promouvoir les actions liées aux boissons non alcoolisées	-	Préfecture
. Sensibiliser les entreprises sur les risques des mélanges alcools/psychotropes et responsabiliser les salariés	Préfecture, FSI	

Les jeunes

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Améliorer la connaissance : . Réaliser des expertises sur flux à la sortie des établissements scolaires	-	FSI
Sécuriser les infrastructures : . Mener une réflexion sur les flux aux abords des établissements . Confection de panneaux par des jeunes	- -	FSI
Informers, former, éduquer, sensibiliser et communiquer : <u>Toutes tranches d'âge :</u> . Poursuivre les actions de sensibilisation dans les établissements d'enseignement et universitaires (notamment avec la participation aux journées dédiées à la sécurité routière) . Organiser des rencontres avec des victimes de la route, des visites des établissements s'occupant des polyhandicapés de la route . Sensibiliser les parents d'élèves . Sensibiliser sur les effets des mélanges alcool/psychotropes . Sensibiliser sur le risque vitesse par la pratique (stage de conduite en circuit fermé) . Sensibiliser les jeunes, les parents et les concessionnaires sur le sur-risque vitesse et la puissance des véhicules, non adaptées aux jeunes . Former à l'éco-conduite	Préfecture, FSI Préfecture - Préfecture, FSI - -	SDIS86 ARS Préfecture, Rectorat Préfecture Préfecture
<u>14/17 ans :</u> . Reconduire l'opération "10 de conduite" . Développer l'information et faire la promotion de la conduite accompagnée . Renforcer la formation des parents dans le cadre de la conduite accompagnée	Préfecture, FSI Préfecture	

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Informer, former, éduquer, sensibiliser et communiquer : <u>18-24 ans et 25-29 ans :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Développer la présence dans les manifestations type salons de l'étudiant et renforcer les équipes de prévention dans les lieux festifs 	Préfecture	Préfecture, FSI, SDIS86, Rectorat
<ul style="list-style-type: none"> Organiser une semaine de sensibilisation et prévention routière pour les 18-29 ans 	-	Préfecture, FSI, SDIS86, Rectorat
<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir à l'organisation d'une cérémonie de remise de permis 	-	Préfecture, Rectorat
<u>Scolaires :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> Distribuer des gilets jaunes pour les sorties scolaires 	Rectorat, Châtelleraut, préfecture, Grand Poitiers	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'opération « Je roule à vélo et ça se voit » : théorie avec le rappel des règles, des équipements obligatoires, la vérification, la prise en compte de l'environnement et pratique avec la vérification des équipements (fourniture de kits d'éclairage, installation des kits...) 	Rectorat, Châtelleraut, préfecture, Grand Poitiers, FSI	
Contrôler et sanctionner :	-	
<ul style="list-style-type: none"> Conduire des actions de contrôles dans les établissements en lien avec les chefs d'établissement 		
<ul style="list-style-type: none"> Demander à ce que la Vienne soit territoire d'expérimentation pour le double affichage des jeunes conducteurs et des conducteurs accompagnés (explicatif au moment de la délivrance des permis), à l'avant et à l'arrière du véhicule 	-	Préfecture
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des contrôles factices lors des cours de conduite 	-	FSI
<ul style="list-style-type: none"> Rappeler que si le candidat est contrôlé positif à un stupéfiant, il sera dans l'impossibilité de se voir délivrer son permis 	-	FSI

Les seniors

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Améliorer la connaissance : <ul style="list-style-type: none"> Organiser la remontée d'informations relative à la conduite des seniors via des associations et mutuelles 	GN	
Sécuriser les infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la sécurité des cheminements piétonniers 	-	AMF 86
Informer, former, éduquer, sensibiliser et communiquer : <p><u>Seniors conducteurs et seniors piétons :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser en lien avec les assureurs et mutualistes des ateliers de sécurité routière, en coopération avec les médecins, les pharmaciens et les opticiens 	-	Préfecture, GN
<p><u>Problématique des seniors conducteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux seniors qui le souhaitent, en partenariat avec les auto-écoles, de repasser leur code (stages de remise à niveau) et de participer à des animations de révision du code de la route 	-	Préfecture, DDT
<ul style="list-style-type: none"> Organiser des audits de conduite, notamment sur autoroute 	Préfecture, Châtelleraut	Vinci
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les conducteurs seniors sur l'impact de l'âge et des différentes pathologies sur la capacité de conduire un véhicule en toute sécurité 	Préfecture	
<ul style="list-style-type: none"> Inciter les seniors à faire vérifier leur acuité visuelle régulièrement 	-	Préfecture

Les deux-roues motorisés (2RM)

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
<p>Améliorer la connaissance :</p> <p>Reconduire l'opération « motard d'un jour » permettant aux équipementiers de découvrir sur un secteur géographique donné des problèmes d'aménagements routiers présentant un caractère de danger</p>	Préfecture, DIRCO, Département de la Vienne	
<p>Sécuriser les infrastructures :</p> <p>Multiplier les relais motards sur les autoroutes et routes</p>	Préfecture	
<p>Informier, former, éduquer, sensibiliser et communiquer :</p> <p>Les 2RM de cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les jeunes aux dangers et règles à respecter lors de la conduite d'un cyclomoteur 	Préfecture, FSI	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les actions de prévention auprès des lycées professionnels et les CFA, suivies ensuite par des contrôles 	Préfecture, FSI	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre conscience aux adolescents de la réalité de la pratique (différence avec la virtualité des jeux) : test de freinage, vidéos impliquant des jeunes, témoignages de jeunes ayant été confrontés aux accidents 	Préfecture, FSI	
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche auprès des assureurs pour une meilleure information des usagers et des parents sur la non prise en compte de l'assurance en cas de modification du cyclomoteur 	Préfecture, FSI	

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Les 2RM de cylindrée supérieure à 125 cm ³ :		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les collectivités sur la spécificité des 2RM dans le cadre de leurs aménagements 	-	Préfecture, AMF 86
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers de 2RM sur les comportements et le respect des règles, notamment lors d'événements 	Préfecture, FSI	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux risques et aux conséquences d'accidents impliquant des 2RM notamment par la visite d'établissements d'hospitalisation de blessés graves 	-	Préfecture, ARS
<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les motards à pratiquer sur un circuit 	Préfecture	
<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des stages de perfectionnement (positionnement, trajectoire, freinage...) dans l'objectif d'une meilleure maîtrise du véhicule 	Préfecture	
Contrôler et sanctionner :		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les opérations régulières de contrôle de vitesse sur les 2RM 	FSI	
<ul style="list-style-type: none"> • Faire un rappel à la loi aux professionnels sur les risques, responsabilités et devoirs liés à la vente, l'assurance et la conduite d'un cyclomoteur. Rappel sur l'utilisation restrictive des kits d'optimisation. 	-	Préfecture

Les distracteurs

	Services pilotes identifiés à ce jour	Services pilotes potentiellement concernés
Améliorer la connaissance : <ul style="list-style-type: none"> Mieux apprécier le poids des distracteurs dans l'accidentalité 	-	Préfecture
Sécuriser les infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> Établir un schéma directeur relatif à la signalisation commerciale et directionnelle, coordonner les actions, réfléchir à une nouvelle réglementation et aux moyens de faire respecter l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR) 	-	
Informier, former, éduquer, sensibiliser et communiquer : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les jeunes, principaux utilisateurs du téléphone Intégrer les distracteurs aux messages de prévention donnés par les IDSR lors des interventions auprès des transporteurs routiers et professionnels Rappeler les risques encourus sur le plan pénal liés à l'usage de distracteurs 	Préfecture, FSI, rectorat	
	Préfecture, FSI, rectorat	
	Préfecture, FSI, rectorat	
Contrôler et sanctionner : <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des contrôles via des véhicules discrets voire banalisés (CRS à moto) Mettre en place une opération carton jaune dédiée à l'usage du téléphone au volant 	FSI	
	-	Préfecture, FSI, SDIS 86

Le risque routier professionnel

- Nombre de tués dans un accident « professionnel » (mission + trajet domicile-travail)
- Part des accidents corporels « professionnels » (mission + trajet domicile-travail) parmi l'ensemble des accidents corporels du département

La conduite après usage de substances psychoactives

Alcool :

- Nombre de tués dans un accident impliquant un conducteur alcoolisé
- Part des accidents corporels avec un conducteur alcoolisé parmi l'ensemble des accidents corporels avec taux d'alcool connu

Stupéfiants :

- Nombre de tués dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiant
- Part des accidents corporels avec présence de stupéfiants parmi l'ensemble des accidents corporels

Les jeunes

- Nombre de tués par classe d'âge (14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans)
- Part des tués par classe d'âge rapportée à la mortalité du département
- Nombre d'accidents impliquant un jeune par classe d'âge (14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans)
- Part des accidents par classe d'âge rapportée à l'accidentalité du département

Les seniors

- Nombre de tués par classe d'âge (65-74 ans, 75 ans et plus)
- Part des tués par classe d'âge rapportée à la mortalité du département
- Nombre d'accidents impliquant un senior par classe d'âge (65-74 ans, 75 ans et plus)
- Part des accidents par classe d'âge rapportée à l'accidentalité du département

Les deux-roues motorisés

- Nombre d'accidents corporels de 2RM du département (tous types, moins de 125 cm³, 125 cm³ et plus)
- Part des accidents corporels impliquant un 2RM parmi l'ensemble des accidents corporels du département (tous types, moins de 125 cm³, 125 cm³ et plus)
- Part des tués en 2RM parmi les tués du département par classe d'âge Référence
- Nombre d'usagers de 2RM tués du département (tous types, moins de 125 cm³, 125 cm³ et plus)
- Part des tués en 2RM du département parmi l'ensemble des accidents corporels du département (tous types, moins de 125 cm³, 125 cm³ et plus)

Les distracteurs

- Nombre de tués dans un accident avec au moins un impliqué (conducteur + piéton) avec « attention perturbée »
- Nombre des accidents impliquant un conducteur ou un piéton avec « attention perturbée »
- Part des accidents corporels avec au moins un impliqué avec « attention perturbée » (conducteur + piéton) parmi l'ensemble des accidents corporels du département

Dans chaque plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) annuel, les projets sélectionnés devront se placer en adéquation avec les orientations d'actions déclinées dans le présent DGO.

Remerciements

La Préfecture de la Vienne adresse ses remerciements aux membres du COPIL et aux membres du groupe de travail qui se sont impliqués dans la création du présent DGO.

STRUCTURE	REFERENT DÉSIGNÉ	FONCTION
Groupement de gendarmerie départemental	Jean CHEVASSU	Commandant l'escadron départemental de sécurité routière de la Vienne
DDSP	Christophe PATRIER	Responsable de l'unité d'ordre public et de soutien
DDCS	Martine DEMAZOIN	Secrétaire générale
MSA (Mutualité sociale agricole) 79-86	Mickael BOSBOEUF	Responsable Prévention
SDIS	Bruno DETAPPE	Commandant
Département	Cyril MONGOURD	Chef du Pôle Exploitation et Sécurité Routière
Inspection académique	Jean-Marc QUISTORFF	Conseiller pédagogique EPS Assistant de prévention Coordonnateur Départemental Sécurité Routière Premier Degré
	Alexandre MENANTEAU (2nd degré)	CPD EPS Chargé de Mission auprès de l'IA-DASEN
Ville de Châtelleraut	Marion FAVREAU	Chargée de projets solidaires . Service Développement Social et Solidaire Direction du Développement Local et de l'Aménagement
	Ahmed BENDJILLALI	Conseiller municipal délégué
Communauté de communes Pays Loudunais	Bruno LEFEBVRE	Maire de Curçay-sur-Dive
Communauté de communes Vallées du Clain	Claude LAMBERT	Maire de Marigny-Chemereau
Communauté de communes du Haut Poitou	Michel GINGREAU	Maire de Varenne
Grand Poitiers	Gilles MORISSEAU	Maire de Biard
Communauté de communes Vienne et Gartempe	Joël FAUGEROUX	Maire d'Availles-Limouzine
DDT	Frédéric DAGES	Responsable du Service Prévention des Risques et Animation Territoriale
	Philippe BOUROUMEAU	Observatoire départemental de sécurité routière
Association des maires de la Vienne	Julie LORAND	Membre de l'équipe d'administration. Juriste
CARSAT	Benoît RAYMONDEAU	Contrôleur de sécurité – Poitiers
CPAM	Rose RIAS	Référente SST et QVT
DIRCO	Olivier STONS	Chef de district Poitiers
DIRA	Didier GABARD	Responsable centre d'exploitation et d'intervention de Couhé
VINCI AUTOROUTES	Frédéric DEWITTE	Assistant prévention sécurité région Centre chez Cofiroute